



# Consultation dans le cadre des États généraux du travail social

**CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSAIRES**

18 décembre 2023

# Crédits

## Commissaires

Denis Bourque / Professeur au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais

Ariane Émond / Journaliste indépendante, animatrice et spécialiste en consultation publique

Nadine Vollant / Travailleuse sociale émérite et directrice générale - services sociaux pour le Regroupement Mamit-Innuat

## Analyse et rédaction

Lili Jacob / Analyste-rédactrice

Akos Verboczy / Conseiller stratégique

# À propos de l'INM

**L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.**

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

## Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bur. 404  
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : [inm@inm.qc.ca](mailto:inm@inm.qc.ca)

[www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

## Pour citer ce document

INM. « Consultation dans le cadre des États généraux du travail social. Constats et recommandations des commissaires ». Montréal, 18 décembre 2023.



# INTRODUCTION

## Mise en contexte

Le 18 avril 2023, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (ci-après, l'Ordre) a lancé les États généraux du travail social. Il s'est allié avec des partenaires pour réaliser une vaste démarche de consultation visant à réfléchir et à discuter des orientations collectives nécessaires pour permettre au travail social de jouer pleinement son rôle dans les années à venir. Pour entendre les propositions des actrices et acteurs du travail social, trois commissaires ont été désignés : Denis Bourque, Ariane Émond et Nadine Vollant. À la suite de cette démarche, les commissaires ont formulé les constats et recommandations faisant l'objet du présent document. Ceux-ci pourront alimenter les délibérations qui auront lieu lors du Sommet des États généraux, les 19 et 20 avril 2024.

### Qui sont les actrices et acteurs du travail social ?

Les actrices et acteurs du travail social englobent tant les individus que les organisations qui participent activement à façonner les domaines d'action du travail social et à déterminer son rôle dans la société québécoise. Plus précisément, le terme fait référence aux utilisatrices et utilisateurs des services sociaux et leurs proches, aux personnes praticiennes (techniciennes, travailleuses sociales et autres intervenantes sociales), étudiantes, chercheuses, enseignantes et professionnelles du domaine ainsi qu'aux personnes collaboratrices d'autres professions et représentantes d'organisations communautaires et institutionnelles qui soutiennent la pratique du travail social au Québec.



# CONSTATS

À nos yeux, la consultation a confirmé l'importance cruciale du travail social dans le mieux-être collectif au Québec. Les participantes et les participants à la démarche ont su exprimer de diverses façons, de manière poignante et réfléchie, leurs idées et préoccupations concernant les enjeux actuels et futurs du travail social. Elles et ils ont mis en lumière la singularité de cette profession et de cette discipline, qui établit des liens entre les problèmes et les besoins vécus au plan individuel et collectif, avec l'environnement social, les conditions de vie et les structures sociales qui les déterminent.

En réponse aux dysfonctionnements sociaux dont il est le témoin privilégié, le travail social adopte une vision globale, œuvre pour la défense des droits, la justice sociale, l'accompagnement et la protection des populations vulnérables. Il vise à s'attaquer aux causes qui amplifient les enjeux et problèmes sociaux. Cependant, le système de santé et de services sociaux actuel, dont la vision hospitalo-centriste focalise sur les soins sanitaires, la logique d'efficience ainsi que l'individualisation des interventions, expose ses limites et entrave le plein potentiel du travail social. La vision biomédicale quant à elle tend à interpréter les problèmes sociaux en termes de pathologies individuelles, particulièrement en santé mentale, faisant appel à des traitements principalement pharmacologiques. En un sens, selon nous, il y a lieu de démedicaliser le travail social et de l'émanciper de la position subalterne dans laquelle il se trouve face à la santé.

L'augmentation des inégalités, la détérioration des services publics, ou encore la crise climatique croissante illustrent d'autant plus la nécessité de réorienter le travail social comme vecteur de transformation sociale, afin d'agir sur les causes des dysfonctionnements sociaux. Les nombreux témoignages et opinions exprimées lors des consultations soulignent la contribution unique du travail social pour trouver des solutions aux défis auxquels le Québec est confronté. Pensons notamment aux difficultés vécues en raison de l'allongement indécent des listes d'attente pour les services sociaux (par exemple en protection de la jeunesse), aux problèmes liés à la crise du logement dont l'itinérance, à la détresse sociale et psychologique reliée à l'exclusion sociale et aux discriminations, à la précarisation et au stress économique dont les banques alimentaires en sont le triste révélateur, à la violence sous toutes ses formes (dont celle à l'endroit des femmes et des personnes âgées), ou encore à l'anxiété climatique face à l'avenir de la planète.

Les actrices et acteurs du travail social sont, très souvent, aux premières loges pour témoigner de l'impact des enjeux sociaux sur les populations et de l'impuissance d'un grand nombre de nos concitoyens face aux défis du quotidien. Par leur position singulière, elles et ils sont de véritables artisans des réponses aux besoins sociaux et des bâtisseurs de solidarités. Leur contribution dépasse le bien-être individuel car elle s'inscrit dans une visée de changements sociétaux et politiques.

Dans cette perspective, nous sommes d'avis que l'Ordre peut et doit jouer un rôle de *leadership* pour façonner collectivement l'avenir du travail social au Québec. Ce rôle de premier plan devrait d'abord se matérialiser par une collaboration étroite, non seulement avec les actrices et acteurs du travail social, mais également avec les milieux institutionnels, communautaires, syndicaux et académiques, sans oublier les instances décisionnelles et gouvernementales. Nous proposons que cet engagement s'articule autour des cinq orientations qui suivent et que nous déclinons en recommandations.

Pour que le travail social puisse jouer son rôle de moteur de changement, il est impératif de reconnecter ses assises :

1. Affirmer le rôle indispensable du travail social
2. Revaloriser les praticiennes et praticiens en travail social
3. Rapprocher les services sociaux des populations
4. Développer et partager les connaissances du travail social
5. Mobiliser les forces vives du travail social



# ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

## 1. Affirmer le rôle indispensable du travail social

Nous sommes fermement convaincus que le travail social n'a pas à quémander sa place au sein du système de santé et services sociaux au Québec. Il en est un pilier essentiel et doit être reconnu comme tel. La logique biomédicale prédominante brime actuellement son rôle et le travail social doit s'en affranchir. Une plus grande reconnaissance du domaine, à la fois par la société civile et par les institutions, est indispensable afin de permettre à ses praticiennes et praticiens d'exercer pleinement leur capacité de protection, d'accompagnement des populations vulnérables, et de prévention des problèmes sociaux.

Cette reconnaissance doit explicitement englober les valeurs et les approches propres au travail social, à savoir la défense des droits sociaux, ainsi que la valorisation de l'action collective et des interventions qui visent la transformation sociale.

Pour réaffirmer le rôle indispensable du travail social, nous recommandons de :

1. **Reconnaître haut et fort l'action du travail social, et plus largement de l'intervention sociale, pour répondre aux besoins des individus, des familles et des communautés dans une société en constante évolution**, par :
  - a. La valorisation de son approche humaniste, centrée sur l'accompagnement des individus et la prise en compte de leur environnement social et de leurs conditions de vie.
  - b. La promotion d'une approche à la fois curative et préventive afin de s'attaquer collectivement aux racines des problèmes.
  
2. **Distinguer et promouvoir le travail social au sein du système de la santé et des services sociaux**, par :
  - a. La mise en œuvre d'une feuille de route convenue entre les parties concernées (MSSS, Ordre, Unités de formation en travail social, milieux de stages, réseaux d'organismes communautaires) afin de résorber la pénurie de ressources humaines en intervention sociale d'ici les cinq prochaines années, tant dans le réseau public que dans les milieux communautaires.

- b. L'allocation transparente et chiffrée de budgets spécifiques aux services sociaux, de manière à garantir des ressources adéquates pour répondre aux besoins croissants.
  - c. L'accroissement du financement à la mission des organismes communautaires par le ministère de la santé et des services sociaux, afin de reconnaître le pouvoir d'action du milieu communautaire au Québec.
3. **Renforcer la complémentarité des approches individuelle, de groupe et collective afin de favoriser la prise en compte des besoins et des conditions de vie**, par :
- a. La possibilité, pour les praticiennes et praticiens, de varier les approches et de choisir les interventions de groupe et collective selon les besoins, à la lumière de leur jugement professionnel.
  - b. L'augmentation, d'ici les cinq prochaines années, du nombre de postes à temps complet en organisation communautaire de 500 à 1000, dans le réseau de la santé et des services sociaux.
4. **Actualiser la vision préventive et systémique portée par le travail social**, par :
- a. La modification de la Charte des droits et libertés de la personne, afin d'y reconnaître explicitement le droit au logement, le droit de la famille à des mesures de soutien, ainsi que le droit de toute personne de bénéficier des programmes, biens, services, installations et conditions lui permettant de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle puisse atteindre.
  - b. L'inclusion, au sein de la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, d'une définition globale de la santé comprenant ses aspects sociaux et préventifs, de l'affirmation du droit à la santé et aux services sociaux, et le retrait de toutes les dispositions favorisant la privatisation de la santé et des services sociaux, afin d'amorcer la déprivatisation du système.
  - c. La priorisation des actions en amont des problèmes et l'intervention sur les causes, de concert avec des politiques publiques en matière de redressement des inégalités sociales et économiques.

## 2. Revaloriser les praticiennes et praticiens en travail social

Sans contredit, les interventions des praticiennes et praticiens ont un impact direct sur la qualité de vie des individus et des communautés. Pourtant, malgré leur engagement, elles et ils font face à des obstacles structurels majeurs, telle la gestion bureaucratique des services et des politiques et des procédures de pratique contraignantes qui entravent leur capacité d'intervention. Plusieurs estiment que leur autonomie professionnelle est aussi entravée par leur devoir de loyauté envers l'employeur, brimant cette autre responsabilité à l'égard des personnes accompagnées et de la société.

Nous estimons que l'essor du travail social au Québec passe par la revalorisation du travail essentiel accompli par celles et ceux qui sont en première ligne auprès de la population. Qu'il s'agisse des travailleuses et travailleurs sociaux, des intervenantes et intervenants sociaux du milieu communautaire, ou des techniciennes et techniciens en travail social, il apparaît crucial de reconnaître et de mettre en valeur leur expertise et leur autonomie pour garantir une intervention sociale efficace de leur part.

Pour revaloriser le travail social au Québec et augmenter l'attrait de la profession, il nous paraît incontournable d'accorder les ressources nécessaires et les conditions de pratique optimales à celles et ceux qui, tous les jours, aux quatre coins du Québec, portent la mission du travail social. Et ce, particulièrement dans le système public. En offrant l'espace et les conditions nécessaires à une pratique professionnelle véritablement axée sur la relation d'aide, le Québec bénéficiera d'une intervention plus adaptée et plus réactive aux besoins des personnes et des collectivités.

Pour revaloriser les praticiennes et praticiens en travail social, nous recommandons de :

1. **Reconnaître l'autonomie et l'expertise des praticiennes et praticiens du travail social du réseau public, leur permettant d'innover et de créer des réponses adaptées aux besoins concrets du terrain**, par :
  - a. L'instauration de conditions d'exercice qui leur permettent de respecter les normes professionnelles et le code de déontologie (charge de cas, disponibilité de ressources, formation, etc.), dans le cas des travailleuses sociales et travailleurs sociaux.
  - b. La possibilité, pour les praticiennes et praticiens, de s'exprimer sur les conditions de pratique et la qualité des services, dans une perspective d'amélioration.
2. **Créer des conditions de pratique optimales pour l'accompagnement des individus et des groupes**, par :
  - a. L'allègement des tâches administratives, notamment reliées à l'ouverture, à l'évaluation informatisée, à la fermeture ou au suivi standardisé des dossiers, afin de débureaucratiser les services sociaux.
  - b. L'octroi d'un pouvoir d'enquête à l'Ordre, en plus de son pouvoir d'évaluation des activités professionnelles, lui permettant d'agir sur les conditions d'exercice et de pratique.

- c. La participation active des actrices et acteurs du travail social au sein des consultations et processus décisionnels dans le cadre de la conception de programmes et services.
  - d. La valorisation de la médiation familiale dans les services sociaux et communautaires (service public et pratique autonome), en renforçant son encadrement et la réglementation qui l'entoure.
  - e. L'offre d'un stage d'immersion ou d'une formation sur la sécurisation culturelle aux intervenants et intervenantes appelées à pratiquer auprès des Premières Nations et Inuit.
  - f. La reconnaissance et la formation d'un nombre accru de praticiennes et praticiens des Premières Nations et Inuit.
3. **Reconnaître et valoriser le rôle et la place des techniciennes et techniciens en travail social**, par :
- a. L'octroi d'un statut à l'intérieur du système professionnel et dans l'Ordre pouvant comprendre, tel qu'au sein de l'Ordre des infirmières et des infirmiers, différents titres de pratique pour les personnes techniciennes, bachelières et travailleuses sociales spécialisées détentrices d'une formation de 2e cycle.
  - b. La révision du mécanisme des activités réservées, afin que les techniciennes et techniciens puissent, sous certaines conditions et à divers degrés, contribuer à certaines tâches qui sont actuellement réservées aux travailleuses et travailleurs sociaux.

### 3. Rapprocher les services sociaux des populations

Depuis 30 ans, la centralisation du réseau de la santé et des services sociaux a provoqué un réel désinvestissement des territoires locaux, compromettant la capacité d'adapter les services aux réalités et aux besoins des populations. C'est un des constats prédominants de la consultation des États généraux.

Par la suite, les services sociaux ont été intégrés à des programmes spécialisés, au détriment des services généraux plus facilement accessibles. Par exemple, le transfert de travailleuses sociales et travailleurs sociaux vers des Groupes de médecine familiale (GMF) complique l'accès à des services sociaux puisqu'il dépend alors de l'inscription préalable des personnes à un GMF. La centralisation du réseau a aussi érodé le partage des expertises et la contribution des partenaires locaux et de leur potentiel de mobilisation collective dans les quartiers, ou les municipalités régionales de comté (MRC).

Ces changements ont entraîné une fragilisation croissante du tissu social, avec une présence professionnelle de plus en plus rare, voire absente sur le terrain. Face à ces bouleversements, il nous semble essentiel de rectifier la trajectoire centralisatrice du réseau de la santé et des services sociaux afin de consolider les liens entre les actrices et acteurs engagés dans le travail social et les populations desservies.

Pour que la décentralisation porte ses fruits, celle-ci doit s'accompagner d'une approche intersectorielle mobilisant l'ensemble des communautés, au-delà des praticiennes et praticiens : les citoyens, les organismes communautaires, les institutions, les décideurs locaux. Nous sommes convaincus que de rapprocher les services des populations favorise une meilleure prise en compte des besoins et contribue à des interventions plus efficaces et mieux adaptées. Cette collaboration locale assure une plus grande accessibilité, complémentarité et coordination des services tout en permettant d'intervenir sur les environnements et les conditions de vie.

Pour rapprocher les services sociaux des populations, nous recommandons de :

1. **Organiser et soutenir activement la participation des populations à la gouvernance des services de santé et des services sociaux en reconnaissant leur droit à la participation et la valeur de leurs savoirs et de leurs expertises, comme conditions d'efficacité des politiques et services publics**, par :
  - a. L'octroi d'une place aux premières personnes concernées dans 1) les instances décisionnelles du réseau de la santé et des services sociaux; 2) l'organisation territoriale et intersectorielle des services de première ligne; 3) la formation offerte par les programmes en travail social; 4) les milieux de recherche.
  - b. La création d'instances participatives et de concertation dans l'ensemble des services et programmes du réseau de la santé et des services sociaux.

2. **Décentraliser et démocratiser les services sociaux en tenant compte des dynamiques territoriales et des besoins différenciés des milieux**, par :
  - a. La mise en place d'une organisation territoriale et locale des services sociaux et de santé de type communautaire, en donnant un réel pouvoir aux communautés, aux partenaires et élus locaux, via une gouvernance partagée.
  - b. La création d'espaces de discussions, d'échanges et de réflexions au sein des milieux professionnels et des établissements, en vue de développer des collaborations avec les organismes communautaires et les autres partenaires et instances régionales ou locales, notamment les municipalités.
  - c. La reconnaissance du droit des communautés des Premières Nations et Inuit de définir leur système de services sociaux autogouverné, selon leurs besoins et leurs réalités.
  
3. **Valoriser les pratiques de proximité pour favoriser l'écoute des besoins et l'accompagnement des individus, des groupes et des collectivités**, par :
  - a. La promotion de pratiques « hors murs », en dehors des structures institutionnelles, telles que les milieux de vie et les concertations locales.
  - b. La mise en œuvre, dans tous les territoires, du *Cadre de référence – Améliorer la qualité, l'accès et la continuité des Services de proximité*, (MSSS, 2023).
  - c. Le renforcement du travail collaboratif entre les partenaires locaux, notamment les organismes communautaires et les bibliothèques publiques.
  - d. L'accessibilité de services sociaux promouvant un contact humain et en présentiel pour la population, pour ne recourir au mode virtuel que lorsque cela est indispensable pour rejoindre des personnes ou des groupes.

## 4. Développer et partager les connaissances du travail social

Pour plusieurs praticiennes et praticiens, la formation initiale en travail social ne prépare pas suffisamment à agir sur le terrain. En effet, des lacunes sont observées notamment dans les connaissances pratiques, la maîtrise des activités réservées, ou encore l'intervention collective. Lors de la consultation, plusieurs intervenantes et intervenants ont prôné l'enrichissement de la formation initiale universitaire en travail social pour intégrer au cursus des problématiques, des approches et des méthodes spécifiques. Cependant, le temps disponible demeure limité en raison des stages et de la durée de la formation sur 3 ans, alors que, faut-il le rappeler, la durée de formation est de 4 ans dans le cas des formations universitaires requises pour adhérer à la plupart des ordres professionnels au Québec.

En outre, pour assurer une progression continue du travail social et pour enrichir la pratique professionnelle, il est essentiel de partager et de développer les connaissances et les apprentissages, au-delà du cadre académique. Nous insistons sur l'importance de renforcer les liens entre les milieux de l'enseignement et les milieux de pratique, pour favoriser l'amélioration continue des expertises professionnelles, et ce, au bénéfice des personnes et des populations desservies.

Pour partager et développer les connaissances du travail social, nous recommandons de :

1. **Réactualiser le corpus de la formation initiale en travail social**, par :
  - a. La valorisation des approches de groupe et collective, en complémentarité avec l'intervention individuelle et familiale.
  - b. La prise en compte des enjeux environnementaux et de la transition socioécologique inclusive, y compris l'intégration des données environnementales comme facteur de vulnérabilité sociale dans l'évaluation du fonctionnement social.
  - c. L'importance de la décolonisation et de la sécurisation culturelle, en reconnaissant qu'il revient aux Premières Nations et Inuit d'élaborer la formation qui touche leur histoire, leurs cultures et leurs réalités.
  - d. Une plus grande place à la parole, aux savoirs et expériences des utilisatrices et utilisateurs des services sociaux.
  - e. La création de groupes de personnes enseignantes issues de différentes unités de formation en travail social, en s'inspirant du modèle éprouvé de la recherche, pour mutualiser, développer et mettre en œuvre des projets d'innovations pédagogiques.
  - f. Une réflexion sérieuse sur l'opportunité de passer d'une formation universitaire de 3 ans, comportant 90 crédits, à une de 4 ans, avec ou sans maîtrise, dès que l'actuelle pénurie de travailleuses sociales et travailleurs sociaux sera résorbée.
2. **Faciliter l'accès à la formation initiale et continue**, par :
  - a. L'amélioration de l'offre de formations en ligne.
  - b. La libération rémunérée du personnel et la réduction des coûts de formation pour participer aux activités de formation continue.
  - c. Le développement d'accès ou de passerelles pour les techniciennes et techniciens à l'offre de formation continue de l'Ordre.

3. **Soutenir le volet pratique de la formation initiale**, par :
  - a. Le développement de l'apprentissage participatif au sein des cours.
  - b. L'augmentation du nombre de stages.
  - c. La rémunération des stages.
  
4. **Favoriser la transition entre le milieu de formation initiale et le milieu professionnel**, par :
  - a. L'amélioration des passerelles entre les programmes collégiaux et universitaires en travail social.
  - b. Le renforcement de la formation et de l'accompagnement des superviseuses et superviseurs de stage.
  - c. Une supervision professionnelle disponible et adéquate dans les milieux de pratique, aux termes de la formation initiale, afin de favoriser l'intégration des connaissances.
  - d. L'implantation de programmes obligatoires d'accompagnement par les pairs, tel que du mentorat ou du préceptorat, notamment pour soutenir les praticiennes et praticiens du secteur de la protection de la jeunesse; un milieu au sein duquel les conditions de pratique s'avèrent particulièrement délicates.
  
5. **Faciliter le transfert et la conjugaison des connaissances entre la recherche scientifique en travail social et les milieux de pratique**, par :
  - a. L'amélioration de l'accès aux terrains pour les chercheuses et chercheurs, afin de rejoindre plus facilement les personnes intervenantes, les milieux et les données.
  - b. L'instauration d'un pôle de recherche sur le numérique et le travail social, dont l'étude des impacts potentiels de l'intelligence artificielle sur le travail social.

## 5. Mobiliser les forces vives du travail social

La consultation a montré que le travail social est porteur d'approches et de solutions pour répondre aux enjeux sociaux criants auxquels le Québec fait face. Elle a aussi mis en évidence l'absence d'une perspective forte et unifiée pour porter ce message. Plusieurs ont noté que la voix du travail social n'a pas suffisamment percé lors de la mobilisation récente contre les effets appréhendés du projet de loi 15. Plus largement, l'action gouvernementale semble guidée par une approche descendante faisant peu de place au dialogue social. Il apparaît nécessaire et urgent de rétablir la capacité du travail social et de la société civile d'influencer l'orientation et le contenu des politiques sociales au Québec.

À la lumière de la montée des inégalités, des discriminations, de la violence sous toutes ses formes, du dérèglement climatique et des crises qui se multiplient (coût de la vie, logement, itinérance, surdoses, etc.) de la fragilisation des services publics et de leur privatisation, nous estimons indispensable que les actrices et acteurs en travail social parlent d'une voix commune.

Pour créer un mouvement collectif et inclusif autour du travail social, une mobilisation tant locale que nationale doit rapidement s'engager. Les professionnelles et professionnels du travail social, mais également des parties prenantes concernées par l'avenir des communautés et de la société québécoise. Pour pouvoir réellement influencer les politiques publiques et proposer des virages majeurs, il est indispensable de porter les revendications et les valeurs du travail social à l'extérieur des murs institutionnels, vers les communautés d'une part, et vers les pouvoirs publics d'autre part.

Pour mobiliser les forces vives du travail social, nous recommandons de :

1. **Unifier, à l'échelle locale, les besoins et aspirations des populations et contribuer à la mise en place de réponses adaptées**, par :
  - a. Une implication significative des praticiennes et praticiens dans les organisations de concertation locales et d'action collective.
2. **Affirmer l'engagement proactif de l'Ordre dans la mobilisation des forces vives du travail social**, par :
  - a. La sensibilisation de la population et de la société civile aux enjeux sociaux et le rôle que peut jouer le travail social dans la compréhension et la résolution des problèmes sociaux.
  - b. Le développement d'un argumentaire et d'un plaidoyer dans l'espace public, pour désigner les enjeux sociaux les plus criants, dont la défense des droits humains, et l'urgence de s'engager dans la transition socioécologique.
  - c. Le développement d'un partenariat actif, soutenant et respectueux des mandats respectifs, entre l'Ordre et les associations en travail social dont l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTTS).
  - d. La création d'une coalition des partenaires sociaux (ordre professionnel, regroupements, associations, syndicats, organismes communautaires, philanthropie, etc.) pour porter les recommandations du *Sommet des États généraux du travail social* et agir pour leur mise en œuvre.

Les États généraux du travail social ont démontré jusqu'à présent à la fois l'ampleur des enjeux qui confrontent le travail social et l'ensemble de l'intervention sociale, mais surtout la volonté de ses actrices et acteurs de changer les choses. C'est par leur engagement que le travail social pourra démontrer son potentiel et incarner, aux yeux des nouvelles générations qui le choisissent, une voie d'innovation et de transformation face à nos défis sociaux et environnementaux. Et insuffler une dose d'espoir lucide pour penser l'avenir.

Nous espérons que ces observations et recommandations guideront la suite des choses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Bourque".

Denis Bourque, commissaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ariane Émond".

Ariane Émond, commissaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nadine Vollant".

Nadine Vollant, T.S., commissaire



---

**INM**

5605, avenue de Gaspé, bureau 404  
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : [inm@inm.qc.ca](mailto:inm@inm.qc.ca)

[www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)